



Comité de pilotage du site Natura 2000 FR 8301033 « Plaine des Varennes »

Compte rendu de la réunion du 19 février 2013 à Crevant-Laveine

La réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 FR 8301033 « Plaine des Varennes » s'est tenue en mairie de Crevant-Laveine, sous la présidence de M. Eric DUBOURGNOUX, Vice-Président du Parc Livradois-Forez, représentant Tony BERNARD, Président du comité de pilotage et Président du Parc.

Etaient présents :

Philippe ANTOINE	Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme
Emilie ARDOUIN	Chargée de mission Natura 2000 Parc Livradois-Forez
Benoit BARTHELEMY	Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme
Gérard BERARD	Maire de Glaine-Montaigut
Nejma CHABAB	Association d'Economie Rurale (ex-ADASEA)
Dominique DAURIAT	Chargé de mission Suivi des sites naturels sensibles Parc Livradois-Forez
Eric DUBOURGNOUX	Vice-Président du Parc naturel régional Livradois-Forez, représentant Tony BERNARD, Président du comité de pilotage et Président du Parc
Mireille FABISIAK	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme
Jean-Baptiste GUITTARD	Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme
Marc LAFAYE	Centre Régional de la Propriété Forestière
Roger MASTERNAK	Maire de Crevant-Laveine
Michel MAZEYRAT	Maire de Bort-l'Etang
Bernard ROUGER	Adjoint au maire de Neuville

Etaient excusés :

Guy DEGORCE	Communauté de communes Billom Saint-Dier Vallée du Jauron
Marie-Gabrielle GAGNADRE	Présidente de la Communauté de communes Entre Dore et Allier, Maire de Lezoux, représentée par Roger MASTERNAK, maire de Crevant-Laveine
Michel GIRARD	Conseil général du Puy-de-Dôme
René GODIGNON	Maire de Bulhon
Michel PROSIC	Sous-Préfet de Thiers
René SOUCHON	Président du Conseil régional d'Auvergne
Pierre TABOURIN	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne
Emmanuelle TEXIER	Conseil général du Puy-de-Dôme
Puy-de-Dôme Nature Environnement	

Introduction et rappel de l'ordre du jour

Roger MASTERNAK, Maire de Crevant-Laveine, accueille les participants et les remercie de leur présence.

Eric DUBOURGNOUX, Vice-Président du Parc, représentant Tony BERNARD, Président du comité de pilotage (COFIL) du site Natura 2000 « Plaine des Varennes » et Président du Parc, rappelle l'ordre du jour :

- Bilan des actions menées en 2012 ;
- Présentation du programme d'action 2013 et du programme d'action 2014.

Il explique qu'auparavant, la réunion annuelle du comité de pilotage avait lieu au début de l'automne, pour permettre de faire le bilan des actions de l'année écoulée et de définir les actions à mener l'année suivante ; le dépôt des demandes de subventions correspondantes ayant lieu en octobre. L'Etat a demandé au Parc de déposer ses demandes de subventions pour 2013 en urgence avant l'été 2012 et non pas en octobre.

Le Parc n'a donc pas pu organiser de réunion du comité de pilotage avant le dépôt des demandes de subventions et a préféré reporter le COPIL d'automne début 2013, de façon à avoir un contenu plus conséquent à présenter.

Ce choix permettra finalement de définir le programme d'action 2014 car le calendrier de dépôt des demandes de subventions est à nouveau perturbé cette année, le Parc devant déposer les demandes 2014 dès à présent. L'exercice est complexe puisque la révision du document d'objectifs du site (DOCOB) n'est pas achevée.

Rappels

(cf. diaporama ci-joint)

Emilie ARDOUIN, chargée de mission Natura 2000 au Parc, rappelle ce qu'est le programme Natura 2000, sa valeur contractuelle (3 outils contractuels : mesures agri-environnementales, contrats Natura 2000, charte Natura 2000) et sa valeur réglementaire (régime d'évaluation des incidences), ainsi que les caractéristiques du site de la Plaine des Varennes.

Les activités, projets, aménagements soumis à évaluation d'incidences sont définis dans 4 listes nationales et départementales (décrets et arrêtés préfectoraux).

La Direction Départementale des Territoires 63 (DDT) met à la disposition des participants un tableau rassemblant l'ensemble de ces activités, projets, aménagements soumis à évaluation d'incidences au 4/08/2011. Ce tableau est téléchargeable sur le site internet de la DDT : http://www.puy-de-dome.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/2011-08_EIN2000_ListeNat_ListLoc1_63.pdf.

Questions – remarques

Philippe ANTOINE (DDT) précise que c'est le service instructeur officiel qui instruit les dossiers d'évaluation d'incidences. Il s'agit souvent de la DDT, pour ce qui concerne les dossiers loi sur l'eau notamment, mais en matière d'urbanisme par exemple, il s'agit des communes, avec appui de la DDT.

Mireille FABISIAK (Chambre d'Agriculture 63) demande si les projets localisés en dehors des sites Natura 2000 sont eux aussi soumis à évaluation des incidences.

P. ANTOINE répond que c'est le cas pour ce qui est relatif à la loi sur l'eau. Pour les sites linéaires (cours d'eau), une limite de 200 mètres de part et d'autre des cours d'eau sera prise en compte dans la liste locale 2 (en cours d'élaboration).

Jean-Baptiste GUITTARD (DDT 63) mentionne le cas des documents de gestion forestière, qui ne sont soumis à évaluation d'incidences que lorsqu'ils sont situés à l'intérieur d'un site Natura 2000. Il cite le cas concret du plan simple de gestion (PSG) des étangs de la Molière, pour lequel le pétitionnaire s'est chargé de réaliser l'évaluation des incidences. Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), service instructeur, en a réalisé l'instruction en collaboration avec la DDT 63.

Marc LAFAYE (Centre Régional de la Propriété Forestière – CRPF) précise que deux PSG ont en réalité été élaborés sur ce secteur : l'un, obligatoire, sur la partie boisée, comprenant une évaluation d'incidences Natura 2000 et instruit par le CRPF, l'autre, volontaire, sur la zone de l'étang des eaux bleues, sur lequel le CRPF s'est déclaré non compétent par rapport à la vocation des aménagements prévus, et qui n'a finalement pas été mis en œuvre.

Bilan des actions menées en 2012

→ Suivi des mesures agri-environnementales territorialisées (MAEt) : Nejma CHABAB (Association d'Economie Rurale (ex-ADASEA))

(cf. diaporama ci-joint)

Questions – remarques

N. CHABAB explique que la DDT n'a pas émis d'avis favorable quant à la prorogation des MAEt.

J.-B. GUITTARD précise que cette position correspondait à une logique nationale.

M. FABISIAK s'interroge sur la responsabilité des agriculteurs quant au devenir des habitats au-delà de la période d'engagement en MAEt.

E. ARDOUIN rappelle que l'objectif des MAEt est d'accompagner financièrement une évolution des pratiques et non pas un changement ponctuel ; les agriculteurs sont donc en théorie sensés poursuivre les pratiques mises en place dans le cadre des MAEt au-delà de la période d'engagement, mais en réalité rien ne les y oblige. Même si l'habitat se dégrade, cela ne peut pas être reproché à l'agriculteur au-delà de la période d'engagement.

J.-B. GUITTARD confirme que les agriculteurs sont financés pour une évolution durable des pratiques, mais que c'est en leur âme et conscience qu'ils peuvent choisir de les poursuivre ou au contraire de ré-intensifier.

N. CHABAB précise qu'on est en attente de la nouvelle programmation pour savoir s'il y aura une suite au dispositif MAEt.

J.-B. GUITTARD estime qu'il y a une volonté globale au niveau de l'Europe de prendre davantage en compte les questions environnementales et que les perspectives sont plutôt favorables quant à la définition d'un nouvel outil pour faire suite aux MAEt.

→ Poursuite des travaux du contrat Natura 2000 pour la restauration des dunes des Girauds-Faures (E. ARDOUIN)

(cf. diaporama ci-joint)

Le contrat Natura 2000 prévoyait l'abattage total des pins et des feuillus sur 1,75 hectares, réparti en 5 tranches entre 2010 et 2014 (déboisement d'une tranche par an). Le déboisement de la troisième tranche a été annulé en 2012 suite à l'impact négatif du déboisement réalisé en 2011. En effet, ces travaux avaient entraîné une altération de micro-habitats d'hyménoptères et un impact paysager fort. En 2012, seuls ont été réalisés le nettoyage et le débroussaillage des zones déjà déboisées.

Questions – remarques

P. ANTOINE demande s'il existe un suivi des hyménoptères prédateurs sur les dunes.

E. ARDOUIN répond qu'un suivi a été effectivement réalisé jusqu'en 2012 et qu'il est très utile pour évaluer l'impact des travaux de restauration des dunes, mais qu'en raison de la forte diminution des crédits Natura 2000 et du fait que ces hyménoptères ne sont pas des espèces dites d'intérêt européen, ce suivi ne sera plus financé à partir de 2013.

P. ANTOINE demande si l'impact négatif des travaux réalisés en 2011 n'est pas seulement temporaire.

E. ARDOUIN répond que la Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny (SHNAO), qui réalise le suivi des hyménoptères, estime que cela peut prendre plusieurs années pour retrouver un état favorable aux hyménoptères.

Dominique DAURIAT (Parc Livradois-Forez) précise qu'un certain nombre d'espèces n'a pas été retrouvé en 2012 suite aux travaux 2011, mais que de nouvelles espèces appartenant à d'autres familles sont apparues.

E. ARDOUIN ajoute que cela illustre la difficulté de mener une gestion qui convienne à toutes les espèces.

→ **Concertation autour du projet de parc de chasse des étangs de la Molière – mise en place d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (D. DAURIAT)**

(cf. diaporama ci-joint)

Le préfet a signé un arrêté de protection de biotope le 19 juillet 2012 sur 31,53 hectares autour du secteur des étangs de la Molière. Cet arrêté interdit le comblement et l'assèchement, notamment des fossés et des ornières, de façon à préserver les habitats du crapaud sonneur à ventre jaune et des autres amphibiens. Il prévoit l'accès par les services qui assurent le suivi des populations d'amphibiens deux fois par an.

Les propriétaires du site se sont engagés à créer de nouveaux fossés et ornières en compensation des aménagements de chemins qu'ils ont réalisés.

→ **Actions de communication, suivis scientifiques et 1^{ère} partie de la révision du DOCOB (E. ARDOUIN)**

(cf. diaporama ci-joint)

- Communication : visite des Girauds-Faures par l'Agence de services et de paiement, conception-édition-diffusion d'un bulletin d'information Natura 2000 commun à quatre sites Natura 2000 animés par le Parc (Plaine des Varennes, Monts du Forez, Bois Noirs, Puy de Pileyre et Turluron) ;
- Suivis scientifiques : hyménoptères des Girauds-Faures, état de conservation des habitats naturels ;
- Première partie de la révision du DOCOB (stage étudiant) : bilan du précédent DOCOB, actualisation des diagnostics socio-économique et écologique.

Examen du programme d'action 2013 (E. ARDOUIN)

(cf. diaporama ci-joint)

→ **Suite des travaux de restauration des dunes des Girauds-Faures (contrat Natura 2000) et recherche d'une solution de pâturage**

Le déboisement total ne sera pas poursuivi. Seule une éclaircie concernant essentiellement les feuillus sera réalisée sur les troisième et quatrième tranches, ainsi que le nettoyage et le débroussaillage habituels des secteurs déboisés. Les massifs de genêts seront également enlevés.

Le Parc a confié à l'AER (ex-ADASEA) une étude de faisabilité de la mise en pâturage des dunes, afin d'assurer l'entretien durable du site à l'issue du contrat Natura 2000. Quelques secteurs périphériques abritant également des pelouses à corynéphores font aussi l'objet de cette étude, mais il s'agit de parcelles privées pour lesquelles il faudra discuter avec les propriétaires.

→ **Poursuite de la concertation avec les propriétaires des étangs de la Molière**

Information, promotion de la charte Natura 2000.

→ **Mise en œuvre de deux nouveaux contrats Natura 2000/ chartes Natura 2000**

2 projets potentiels au sein du site Natura 2000 : étang de Lance à Bort-l'Etang, mégaphorbiaie à Peschadoires.

→ **Suivi des hyménoptères des Girauds-Faures**

La SHNAO poursuivra bénévolement le suivi des populations d'hyménoptères des dunes des Girauds-Faures en 2013, mais de façon plus légère (prospections à vue).

→ **Communication**

- Conception-édition-diffusion d'un bulletin d'information 2013 commun aux neuf sites Natura 2000 animés par le Parc (Plaine des Varennes, Monts du Forez, Bois Noirs, Puy de Pileyre et Turluron, Dore et affluents, Tourbière de Virennnes, Complexe minier de la vallée de la Senouire, Cavités minières d'Auzelles et la Pause) ;

- Transmission d'articles pour les bulletins communaux.

→ **Suite et fin de la révision du DOCOB :**

- définition des nouveaux objectifs de gestion (COPIL élargi en juin 2013) ;
- élaboration du nouveau programme d'action (groupes de travail thématiques en juin 2013) ;
- révision de la charte Natura 2000 (groupe de travail en juin - juillet 2013) ;
- recalage du périmètre du site : le Parc va effectuer un travail de recalage parcellaire du périmètre Natura 2000, notamment pour faciliter la gestion (mise en œuvre des outils contractuels à la parcelle) et pour rendre les limites du site plus cohérentes avec la localisation des habitats naturels. Les modifications engendrées devraient être mineures. Les cartes issues de ce travail seront examinées en comité de pilotage. Le périmètre recalé sera soumis à la consultation des communes et EPCI (début 2014) après validation par le COPIL ;
- validation du nouveau DOCOB et du périmètre par le COPIL fin 2013- début 2014.

Examen du programme d'action 2014 (E. ARDOUIN)

(cf. diaporama ci-joint)

- **Consultation des communes et des EPCI sur le périmètre recalé**
- **Suite et fin des travaux de restauration des dunes des Girauds-Faures (contrat Natura 2000) et poursuite de la recherche d'une solution d'entretien par le pâturage (conventionnement avec les éleveurs/propriétaires, mise en place des aménagements nécessaires : contrat Natura 2000 ?)**
- **Poursuite de la concertation avec les propriétaires des étangs de la Molière**
- **Outils contractuels : mise en œuvre de nouveaux contrats Natura 2000 ? Réflexion pour la promotion des outils contractuels ; animation auprès des agriculteurs pour mise en place de nouveaux contrats agricoles (suivant nouvelle PAC)**
- **Suivi des hyménoptères des Girauds-Faures (à confirmer avec la SHNAO)**
- **Communication : transmission d'articles pour les bulletins communaux**

Conclusion

E. DUBOURGNOUX rappelle que la prochaine réunion du comité de pilotage aura lieu fin mai - début juin pour examiner le volet « diagnostic » du nouveau DOCOB et le bilan du précédent DOCOB, ainsi que pour définir les nouveaux objectifs de gestion du site Natura 2000.

Le Parc travaille à la mise en œuvre de Natura 2000 dans un esprit accordant une large place à la concertation, à l'information et à l'animation. Il est primordial que la révision du document d'objectifs soit menée de façon collective, en impliquant tous les acteurs concernés.

Le Parc invite donc les membres du COPIL à lui transmettre les noms et coordonnées des personnes qui, selon eux, pourraient apporter leur contribution quant à la définition des objectifs et actions du nouveau DOCOB, et qu'il serait intéressant de convier aux prochaines réunions.

L'ordre du jour étant épuisé, E. DUBOURGNOUX lève la séance et remercie les participants à ce comité de pilotage.